

Commission de la sécurité publique

**Étude des prévisions budgétaires 2013
du Service de police de la Ville de Montréal et
du Service de sécurité incendie de Montréal**

**Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 13 décembre 2012**

Montréal 

Direction générale
Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est - bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Montréal, le 13 décembre 2012

PRÉSIDENT

POSTE VACANT

VICE-PRÉSIDENTS

M. John W. Meaney

Maire
Ville de Kirkland

M. Réal Ménard

Maire
Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve

COMMISSAIRES

M. Frantz Benjamin

Conseiller de la Ville
Arrondissement de Villieray-Saint-
Michel-Parc-Extension

Mme Susan Clarke

Conseillère de la Ville
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

M. Jean-Marc Gibeau

Conseiller de la Ville
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Samir Rizkalla

Représentant du gouvernement du
Québec

M. William Steinberg

Maire
Ville de Hampstead

M. Robert L. Zambito

Conseiller de la Ville
Arrondissement de Saint-Léonard

M. Michael Applebaum
Maire de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Maire,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024) et en vertu des dispositions de l'article 116 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), vous trouverez ci-après les recommandations de la Commission de la sécurité publique formulées à la suite de l'étude publique des prévisions budgétaires 2013 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal, incluant le Centre de sécurité civile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(original signé)

John W. Meaney
Vice-président

(original signé)

Réal Ménard
Vice-président

(original signé)

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

- 1. Le processus d'étude publiquepage 4**
- 2. Le contenu du rapport.....page 4**
- 3. Les recommandations.....page 5**

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Dans le cadre des travaux préalables à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, un anglophone et un francophone, et sur le portail Internet de la Ville précisant le calendrier des travaux des commissions du conseil ainsi que les modalités de participation des citoyens et citoyennes à l'étude publique des prévisions budgétaires de la Ville de Montréal. La documentation relative aux objets soumis à l'étude publique a également été mise à la disposition des citoyens avant la tenue de l'assemblée.

La Commission de la sécurité publique a siégé le vendredi 9 novembre 2012, à 8 h 30, pour l'étude des prévisions budgétaires 2013, des orientations et des effectifs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'étude des prévisions budgétaires 2013 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), incluant le Centre de sécurité civile. Aux fins de cette étude, la commission a reçu M. Pierre Brochet, directeur adjoint du SPVM, ainsi que M. Serge Tremblay, directeur du SIM. Chacun des directeurs était accompagné de son équipe de direction.

Chacune des séances prévoyait une période réservée aux questions et commentaires du public et une deuxième période réservée aux commissaires.

Après les périodes usuelles de questions et commentaires, la commission a levé l'assemblée. La commission a par la suite procédé aux délibérations finales et adopté publiquement ses recommandations le 6 décembre 2012 à 18 h.

LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par les membres de la commission au cours de l'assemblée du 6 décembre 2012. Les recommandations R-1, R-2, R-3, R-4, R-5 et R-6 ont été adoptées à l'unanimité et la recommandation R-7 à la majorité.

Le procès-verbal de la séance pourra être consulté dès qu'il aura été adopté par la commission en s'adressant à la Division des élections et du soutien aux commissions, Direction du greffe, 514 872-3000 ou en visitant notre site web www.ville.montreal.qc.ca/commissions

LES RECOMMANDATIONS

À l'issue du processus d'étude publique, la Commission de la sécurité publique remercie les personnes qui lui ont fait part de leurs commentaires et suggestions ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours des séances de la commission et adresse les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

R-1

ATTENDU la *Loi sur la police* (L.R.Q., chapitre P-13.1) et l'obligation légale, pour une municipalité, d'offrir des services de niveau 5, si la population à desservir est de 1 000 000 d'habitants ou plus (article 70);

ATTENDU le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence* (c. P-13.1, r.6) et la description exhaustive des services de niveau 5;

ATTENDU qu'en vertu de la loi, le nombre d'habitants du territoire desservi est le seul critère déterminant le niveau de service requis des corps policiers municipaux;

ATTENDU que l'agglomération de Montréal est la seule municipalité du Québec dont la population compte plus d'un million de personnes;

ATTENDU la reconnaissance du statut de métropole par le gouvernement du Québec à l'article 1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) :

« Montréal est la métropole du Québec et un de ses principaux acteurs en matière de développement économique. »

ATTENDU que le statut de métropole implique une expertise et des investissements en termes de services policiers qui sont sans commune mesure avec ce qui est requis d'une municipalité de moindre taille;

ATTENDU qu'il y a lieu de tenir compte, dans la détermination du niveau de service à offrir à la population, de critères autres que la taille de la population, notamment les nombreuses caractéristiques propres à la métropole et ses problématiques spécifiques ;

ATTENDU que les caractéristiques et problématiques particulières à l'agglomération de Montréal amènent le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à ajuster son offre de service et à intensifier ses efforts dans plusieurs champs d'activité, si bien que le SPVM ne peut véritablement répondre aux besoins de la population en s'appuyant uniquement sur les services de niveau 5 ;

ATTENDU la sentence arbitrale rendue le 21 juin 2010 par l'arbitre Jean Barrette reconnaissant un statut particulier aux policiers de la Ville de Montréal du fait que leur travail à Montréal comporte des dimensions de complexité et d'intensité uniques au Québec et prévoyant une « prime à la métropole » de 1,5 % en 2010;

ATTENDU les besoins de l'agglomération de Montréal auxquels le SPVM doit répondre;

ATTENDU que la sécurité publique est une compétence d'agglomération;

La commission recommande :

DE POURSUIVRE les représentations auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier reconnaisse la situation particulière de Montréal en matière de sécurité publique en lui consentant une compensation financière adéquate.

Adoptée à l'unanimité.

R-2

ATTENDU le fardeau fiscal lié aux caisses de retraite ;

ATTENDU que la commission reconnaît l'importance de cette problématique ;

ATTENDU que la commission appuie la démarche de révision des contributions aux caisses de retraite du SPVM et du SIM proposée par les maires de l'agglomération ;

La commission recommande :

DE POURSUIVRE les démarches en vue d'assurer un meilleur équilibre du financement des caisses de retraite.

Adoptée à l'unanimité.

R-3

ATTENDU la révision du schéma de couverture de services policiers en 2007 ;

La commission recommande :

QUE l'administration prenne les mesures nécessaires en vue de poursuivre la réalisation du schéma de couverture de services policiers tel qu'approuvé par le conseil d'agglomération le 21 juin 2007 (résolution CG07 0261).

Adoptée à l'unanimité.

R-4

La commission recommande :

D'APPUYER les négociations avec le ministère de la Sécurité publique en vue du renouvellement du protocole d'entente entre ce ministère et le Service de sécurité incendie de Montréal concernant l'unité spécialisée d'intervention lors d'événements comportant des risques de nature chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

Adoptée à l'unanimité.

R-5

Considérant les prévisions budgétaires totales 2013 du Service de police s'élevant à 686 088 000 \$;

La commission recommande :

D'ADOPTER les orientations stratégiques et les prévisions budgétaires 2013 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui relèvent de la compétence de l'agglomération pour un budget total de 672 208 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

R-6

La commission recommande :

DE FIXER comme suit le nombre autorisé de policiers et la prestation de travail de policiers, de fonctionnaires et d'employés dudit service relevant de la compétence d'agglomération :

- 4 121 années-personnes policiers réguliers permanents (4 408 postes autorisés),
- 289 années-personnes policiers auxiliaires permanents (maximum de 300),
- 51 années-personnes cadets (maximum de 200),
- 875 années-personnes cols blancs, professionnels, juristes et cadres (excluant 188 années-personnes relevant de la compétence municipale),
- 54 années-personnes cols bleus (excluant 2 années-personnes relevant de la compétence municipale),
- 229 années-personnes brigadiers scolaires (données annualisées) pour les 521 traverses autorisées.

R-7

La commission recommande :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2013 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), incluant le Centre de sécurité civile, pour un budget total de 347 844 100 \$.

Adoptée à la majorité. Le commissaire William Steinberg demande de noter sa dissidence.